

Nantes, le 10 janvier 2014



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nécessité de la construction d'ici à 2015 confirmée par le Ministère de l'éducation nationale

« Il faut que Christophe Béchu prenne enfin ses responsabilités pour un collège public dans les Mauges dès 2015 ! » Matthieu Orphelin

La pose de la première pierre du lycée des Mauges à Beaupréau le 18 décembre dernier marque une avancée historique de l'accès à l'enseignement public, gratuit et laïc sur ce territoire des Pays de la Loire. Les acteurs présents, parents d'élèves, élus régionaux et locaux, ont tous exprimé la nécessité qu'un collège vienne rapidement permettre aux jeunes de suivre l'intégralité de leur parcours scolaire dans l'enseignement public à proximité de leur domicile.

Pour autant, le Conseil général du Maine-et-Loire, qui a cette compétence, n'a pas semblé jusqu'ici prendre la mesure de l'urgence d'un tel équipement public sur cette zone. Cette nécessité est pourtant plus que jamais d'actualité et le Ministère de l'Éducation nationale vient de le confirmer tout récemment dans un courrier adressé aux militants de l'école publique dans les Mauges : les seuils d'effectifs fixés par le Conseil général lui-même - 750 élèves - seront en effet atteints très prochainement. Actuellement, d'après les autorités académiques, l'effectif cumulé des deux collèges publics du secteur des Mauges (Montfaucon-Montigné) et Montrevault est de 691 élèves et pourrait atteindre 750 élèves dès la rentrée 2015.

« Cette confirmation par le Ministère de la nécessité objective d'un collège public dans les Mauges est une reconnaissance du combat de tous les laïcs pour l'accès à l'enseignement public sur cette zone. Il est désormais temps que Christophe Béchu prenne ses responsabilités pour faire de l'accès au service public d'éducation une réalité sur ce territoire, et que le Président du Conseil général du Maine-et-Loire abandonne sa posture idéologique contre la construction d'un collège public à Beaupréau » affirme Matthieu Orphelin, président de la commission éducation et apprentissage du Conseil régional.

Il rappelle par ailleurs qu'en anticipation, une partie du foncier mis à disposition par la ville de Beaupréau pour le lycée a été réservée à la construction d'un collège. De plus, dans le cadre du projet de lycée, des locaux mutualisés sont d'ores et déjà prévus (service de restauration, zone administration, parvis d'accueil, voie et zone de livraison, ateliers des agents de maintenance), et ce afin d'alléger le coût que représenterait pour le Conseil général la construction d'un collège public à cet endroit.